

Décision

Générale

colonial

Décision n° 636 francs à Mme CHOMAS Reine, ex-infirmière.

n° 636

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
5 août 1943

Numéro JO
n° 16 du 15/08/1943

Date du numéro
15 août 1943

VISAS

Le Gouverneur p.i. de la Côte Française des Somalis et Dépendances, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendu applicable à la Colonie par Décret du 18 Juin 1884

Vu l'ordonnance n. 16 du 24 septembre 1941 portant organisation nouvelle des pouvoirs de la France Combattante

Vu l'arrêté 493 du 21 Juin 1943 accordant un passage sur Beyrouth à Mme THOMAS Reine ;

TEXTE INTÉGRAL

Art. unique. Une avance de CINQ MILLE FRANCS (5.000 frs) au compte du budget local de la Côte Française des Somalis, est consentie à Mme THOMAS Reine ex-infirmière pour couvrir ses frais de voyage de Suez à Beyrouth. Mme THOMAS devra donner justifications de ses débours à M. MOIROUX, Payeur Particulier des F.F.I.. en Syrie

SALLER.